

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je répondrai tout simplement que cette question n'a pas encore été étudiée. La question que soulève le député touche naturellement tous ceux qui croient que, partout où règne la liberté, les victimes de la persécution dont parle mon honorable ami devraient certainement recevoir toute l'attention possible. Je fais grandement cas de la question et de la proposition du député.

L'OTAN—PRÉSUMÉ PREMIER JET DU COMMUNIQUÉ FINAL PRÉPARÉ PAR LES ÉTATS-UNIS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Alistair Stewart (Winnipeg-Nord): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Est-il au courant du premier jet du communiqué final préparé par les États-Unis à l'occasion de la prochaine réunion de l'OTAN, et cela veut-il dire que nous pouvons nous attendre à un échec de cette réunion très importante?

L'hon. Sidney E. Smith (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, je ne suis pas au courant de l'existence d'un premier texte; je ne l'ai donc pas lu.

PRÉTENDUE DÉCOUVERTE PAR LA POLICE DU VÉNÉZUÉLA DU CHIFFRE CANADIEN DES TRANSMISSIONS DIPLOMATIQUES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures? Je me demande si le ministre peut nous fournir des précisions sur la présumée découverte du chiffre diplomatique canadien par le service de sécurité du Vénézuéla? En d'autres termes, a-t-il reçu une réponse à la demande qu'il a dit avoir faite, le vendredi précédent la semaine dernière?

L'hon. Sidney E. Smith (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Le ministère n'a encore reçu aucun rapport.

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

INTERPELLATION AU SUJET D'UN ACCORD RÉCIPROQUE CONCERNANT DES TRAVAILLEURS CANADIENS DANS LE MAINE ET LE NEW-HAMPSHIRE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J.-A. Landry (Dorchester): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre du Travail. Le ministre aurait-il la bonté de dire à la Chambre si les entretiens ont eu lieu à Ottawa au début de décembre entre des membres du comité américain des Affaires étrangères (Chambre des

représentants) et des membres du ministère canadien du Travail, au sujet des relations canado-américaines, comme on l'avait annoncé dans un journal de Washington le 20 novembre? Dans le cas de l'affirmative, le ministre pourrait-il nous dire si les fonctionnaires présents à ces entretiens ont discuté la question d'un accord réciproque sur les prestations de chômage à nos travailleurs canadiens, dans le Maine et le New-Hampshire? Le ministre pourrait-il nous tenir au courant de l'état de la question?

L'hon. Michael Starr (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, je tiens à remercier l'honorable député de m'avoir prévenu qu'il poserait cette question. Après avoir consulté mes chefs de services, j'ai constaté comme eux qu'il n'y a jamais eu pareils entretiens dont parle l'honorable député.

En ce qui concerne l'état de la question, monsieur l'Orateur, j'ai communiqué récemment avec les gouverneurs des deux États en cause, en vue d'entamer des négociations à ce propos, et j'espère que leur réponse sera favorable.

RADIO-CANADA

PRÉSUMÉE SURVEILLANCE PLUS ÉTROITE DES STATIONS D'ÉMISSION PRIVÉES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Guy Rouleau (Dollard): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au ministre du Revenu national la question suivante: Le ministre sait-il que conformément à la nouvelle parue dans la *Gazette* de Montréal de ce matin, Radio-Canada projette de surveiller plus étroitement les exploitants de stations de radiodiffusion et de télévision privées? S'il en est ainsi, je voudrais bien savoir si la mesure correspond à la politique du gouvernement?

L'hon. George C. Nowlan (ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, je suis heureux d'apprendre que le député de Dollard lit chaque matin le même journal que moi, et j'espère que cette lecture lui profitera. Je ne connais la question que par l'article dont j'ai pris, ce matin, connaissance dans la *Gazette*. Je ne sais rien de plus que ce que contenait la nouvelle en question.

Radio-Canada fonctionne sous l'empire d'une loi adoptée il y a plusieurs années et qui l'autorise à établir des règlements; le gouvernement a pour principe de laisser cette société agir indépendamment dans le cadre de la mesure et de règlements depuis longtemps établis.